

Compte rendu N°07
-
CONSEIL MUNICIPAL DU 16-07-2018

OUVERTURE DE SEANCE A 19H00

D.2018-44 : Consultation pour une étude stratégique de médiation culturelle et patrimoniale :
commission appel d'offres du 2 Juillet 2018.2

D.2018-45 : Demandes de subventions.....2

D.2018-46 : Vente du local communal sis au 13 Place de l'Hôtel de Ville AB 926 Lot 1 et jardin
AB 1069.3

D.2018-47 : Modification des références cadastrales des parcelles dont la commune souhaite faire
l'acquisition appartenant à Madame Lebrun.....3

Informations diverses :4

Questions diverses :5

| Nombre de membres | | |
|-----------------------|----------|------|
| En exercice | Présents | Vote |
| 15 | 8 | 11 |
| Date de convocation : | | |
| 6 Juillet 2018 | | |

L'an deux mille dix-huit, le lundi seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Maire.

Le Conseil Municipal :

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, Dominique DUMONT ; Jean-Luc MEILLON ; Jérôme DELESALLE ; Pierre BARNADAS ; Thierry LAFFOURCADE, Christophe PESANDO , Céline VIATEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Géraldine CAPDEVIELLE . Jean Claude LASSERRE donne procuration à Jean-Louis GUILHAUMON . Marie-Thérèse BAUD-GERS donne procuration à Dominique DUMONT; Corine BARRERE ; Thierry CAUBET donne procuration à Jean-Luc MEILLON, Frédérique SADELER donne procuration à Céline VIATEAU, Carine GUILLET donne procuration à Jérôme DELESALLE ;

Le compte -rendu relatif à la dernière séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jérôme Delesalle est désigné comme secrétaire de séance.

D.2018-44 : Consultation pour une étude stratégique de médiation culturelle et patrimoniale : commission appel d'offres du 2 Juillet 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Marciac a orienté sa stratégie de développement autour des deux thématiques : celle de la culture et du tourisme tout en attachant un soin particulier à la qualité de son environnement et de ses services au public. Elle a par ailleurs mis en œuvre une démarche de restauration de son patrimoine qu'elle souhaite faire vivre par la médiation culturelle.

Afin de s'engager au mieux dans une telle démarche, la Mairie de Marciac a lancé une consultation en date du 30 Mai 2018 pour la réalisation d'une étude stratégique pluriannuelle de médiation culturelle et patrimoniale destinée à définir un projet de valorisation patrimoniale en prenant en compte les nouvelles approches pour répondre aux attentes de ses nombreux visiteurs.

Les délais de mise en œuvre de cette consultation n'ont probablement pas permis aux entreprises (quatorze ont retiré un dossier) de formuler une candidature. Il sera donc nécessaire de relancer cette consultation dès la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire propose de relancer la consultation dès le mois de septembre 2018.

D.2018-45 : Demandes de subventions.

1. Association des parents d'élèves du collège de Marciac (APECM)

Monsieur le Maire fait part de la création de l'association de parents d'élèves du collège de Marciac (APECM) qui se donne pour objet de conforter le lien entre le collège et les familles dans le cadre d'une relation de confiance.

Cette association sollicite de la commune de Marciac une aide (subvention) au fonctionnement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association APECM de 400,00 € pour accompagner la création de cette association.
- Dit que cette somme sera prélevée à l'article 6574 à la ligne « divers ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

2. Barcelona Express 2018

Monsieur le Maire présente le projet porté par deux jeunes Marciacais Clément et Camille Capdevielle qui souhaitent réaliser le « Barcelona Express 2018 », qui consiste à relier Paris à Barcelone en autostop sans argent et sans aide. Tous deux constitueront une équipe parmi les trois cents en compétition afin de remporter un tour du monde. Ce périple sera organisé en cinq étapes, six jours et mille cinq cents kilomètres. Les gazelles du Sud » veulent participer à un événement à la fois formateur mais également ludique et portant les valeurs du monde associatif. En effet, l'ensemble des fonds générés par le Barcelona Express iront à l'association « The International Tree Foundation » pour des projets de culture durable qui protègent et régénèrent des forêts afin de conserver des habitats riches en biodiversité en Afrique et au Royaume-Uni.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle aux « Gazelles du Sud » de 400,00 € pour réaliser le Barcelona Express 2018.
- Dit que cette subvention sera prélevée à l'article 6574 à la ligne « divers ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

D.2018-46 : Vente du local communal sis au 13 Place de l'Hôtel de Ville AB 926 Lot 1 et jardin AB 1069.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, le projet de cession de l'ancien local de la Caisse d'Epargne à Madame Castagnon.

Cette parcelle se décompose en lots suivants :

- ⇒ AB 926 : 26m²
- ⇒ AB 927 : 20 m²
- ⇒ AB 1069 : 25 m²

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que ce projet de cession devrait être réalisé au mois de septembre.

La superficie totale de cet ensemble est de 71 mètres-carrés.

Après information auprès de deux agences immobilières les estimations de cette vente (qui ne comprennent pas le jardin) pourraient être comprises entre :

- ⇒ 40.000 et 44.000 € pour Arros Immobilier
- ⇒ 50.000 et 60.000 € pour Optimhome Immobilier.

Monsieur le Maire, indique à l'Assemblée qu'un acte de vente a été établi chez Maître Ruel pour la modification des volumes dont les frais notariés sont à la charge de la commune soit un montant de 900 €.

Après débat, Monsieur le Maire propose :

1. D'acter la cession de l'ensemble de ces parcelles.
2. De proposer un prix de vente à 50.000 €.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

D.2018-47 : Modification des références cadastrales des parcelles dont la commune souhaite faire l'acquisition appartenant à Madame Lebrun.

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 30 Janvier 2018, l'assemblée avait délibéré pour l'acquisition des terrains de Mme Lebrun pour le projet de création du gymnase. Suite à la division de la parcelle C 1044, la commune achètera 34 ares 63 centiares cadastrées sous le numéro C 1511.

Il rappelle que la commune se porte également acquéreur de la parcelle C 1510 pour une contenance de 96 centiares. Ce terrain sera aménagé en aire de containers.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition des parcelles suivantes :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ⇒ C 672 pour une contenance de 28a. 78ca. | } Soit un total de : 1ha 3a 56ca. |
| ⇒ C 673 pour une contenance de 75a. 15ca. | |
| ⇒ C 1511 pour une contenance de 34a. 63ca. | |

pour un montant de 25.000 € en vue de construire le gymnase.

- ⇒ C 1510 pour une contenance de 96ca pour un montant de 200 € afin d'aménagement une aire à containers.

L'acte sera rédigé sous forme notarié, et les frais à charge de l'acquéreur.

Informations diverses :

- Plan de financement du gymnase : part autofinancement et part EPCI sous la forme d'un Fonds de concours.
- Projet de vente des logements HLM de la Cité Clair Logis par l'OPHLM du Gers.
 - ⇒ Vente uniquement aux locataires en place ou aux descendants. Les locataires qui ne souhaitent pas acheter peuvent rester locataires.
 - ⇒ Si le locataire souhaite demander congé, il y a mise en vente avec priorité à tous les locataires de l'office HLM du Gers.
 - ⇒ OPHLM du Gers est en attente de l'aval de Madame la Préfète pour lancer l'opération.
 - ⇒ La commune donne un avis défavorable.
- ADOM Trait d'Union recherche une location de bureau destiné à l'aide à domicile pour 2019 en remplacement du bureau actuel à la maison de retraite. Le Conseil municipal souhaite réserver les locaux de la maison de santé pluridisciplinaire à l'usage des professionnels de santé du territoire et propose à ADOM Trait d'Union les bureaux de l'ancienne perception Rue Saint-Pierre.
- Compte -rendu des fiches déposées dans le cadre du « Budget participatif du Gers ».

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du calendrier de mise en œuvre du projet réalisé par la Fabrique des Petites Utopies et le contenu du scénario retenu.

LEVÉE DE SEANCE A 20H45

Fait à Marciac le 17 Juillet 2018
Le Maire
Jean Louis GUILHAUMON



